

SOINS ESTHÉTIQUES



Le métier d'esthéticienne exige une position de travail souvent debout ou assise en position penchée, des gestes répétitifs qui génèrent de nombreux risques de troubles musculosquelettiques.

Par ailleurs, les soins nécessitent l'utilisation d'outils coupants, de produits chimiques (solvants, colophane, détergents, désinfectants, ...), de machines (UV, ultrasons...), potentiellement dangereuse.

Certains soins esthétiques peuvent exposer à du sang ou à des liquides biologiques contaminés par l'intermédiaire de matériels ou de linge souillés et donc à des risques infectieux.

Les esthéticiennes effectuent des soins de beauté du visage et du corps et aussi des soins de manucure, de pédicure, l'épilation électrique ou au laser, des massages, des séances UV... Elles travaillent en institut de beauté, à domicile, mais aussi dans les centres de balnéo ou thalassothérapie, des établissements hospitaliers ou des maisons de retraite (socio-esthéticienne).

Le métier d'esthéticienne exige une position de travail souvent debout ou assise en position penchée, des gestes répétitifs qui génèrent de nombreux risques de troubles musculosquelettiques.

Par ailleurs, les soins nécessitent l'utilisation d'outils coupants, de produits chimiques (solvants, colophane, détergents, désinfectants, ...), de machines (UV, ultrasons...), potentiellement dangereuse.

Certains soins esthétiques peuvent exposer à du sang ou à des liquides biologiques contaminés par l'intermédiaire de matériels ou de linge souillés et donc à des risques infectieux.

Enfin, le métier implique un rapport direct et permanent avec la clientèle, et, comme toute profession de service à la personne, peut s'exercer dans des conditions de relation difficile, notamment en institution (centre de soins, maison de retraite) ou au domicile de particuliers avec une contrainte relationnelle induisant une charge mentale forte, liée à l'humeur de personnes agressives, génératrice de stress. Les risques psychologiques sont aggravés du fait de l'isolement du travailleur seul en activité, du fait de la possibilité accrue d'agressions physiques ou verbales ou de comportements inappropriés.

Des mesures de prévention simples et efficaces permettent de réduire notablement tous ces risques, comme par exemple :

- l'hygiène personnelle (port de moyens de protection individuelle, hygiène des mains,...) et les règles d'hygiène générale des locaux, outils et matériels,
- une ventilation suffisante pour éviter l'accumulation de composés volatils,
- la conduite adaptée à tenir en cas d'exposition au sang, et la vaccination
- l'utilisation de matériels ergonomiques et de sécurité,
- la bonne gestion et élimination des déchets,
- une formation aux gestes et postures.

Les principaux risques professionnels des esthéticiennes

Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Les troubles musculosquelettiques affectant les esthéticiennes regroupent un grand nombre d'affections chroniques concernant les muscles, les tendons et les nerfs au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets), et les articulations de la colonne vertébrale.

Ils se caractérisent par des douleurs et des gênes fonctionnelles (raideur, maladresse ou une perte de force) qui peuvent devenir très invalidantes (lombalgie, épicondylite, syndrome carpien, cervicalgie ...).

La posture debout prolongée, le piétinement dans un espace restreint, le dos cambré et la tête penchée pour assurer les soins (modelage, pédicure, etc.), le coude levé bras tendu, l'appui forcé du poignet avec certaines machines, entraînent ces diverses pathologies ostéo-articulaire, car il s'agit d'attitudes répétitives, surtout si elles sont associées à l'utilisation de matériel peu ergonomique (tables de soins et sièges non réglables,...).

Les pathologies veineuses

Le travail debout prolongé peut être la cause de pathologies circulatoires de type veineux : jambes lourdes, varices, œdème des membres inférieurs.

Les risques de coupures, de brûlures et les chutes sur sol mouillé

L'utilisation d'instruments tranchants tels les ciseaux et rasoirs, pinces (épilation par électrolyse, rasage, soins des ongles...) est à l'origine de coupures, de plaies ouvertes du poignet, des doigts et de la main. Des brûlures électriques ou thermiques peuvent survenir au contact des appareils chauffants. Les sols encombrés, mouillés, quelquefois sur plusieurs niveaux sont propices aux chutes de plain-pied et pertes d'équilibre résultant de glissades, faux pas et trébuchements.

Les risques cutanés

Le risque professionnel des esthéticiennes au niveau de la peau (risque cutané) est dû à l'utilisation de produits chimiques agressifs ou allergisants. Les dermatoses (maladies de peau) professionnelles des esthéticiennes sont assez fréquentes (toutefois beaucoup moins que chez les coiffeuses) et elles sont reconnues en maladies professionnelles.

Le travail en milieu humide (saunas, hammams,...) favorise le développement de ces dermatoses professionnelles : dermite d'irritation, eczéma de contact allergique, ou affections endogènes aggravées par le travail, notamment le frottement (psoriasis des mains, eczéma et dyshidrose).

Les irritations cutanées se traduisent par des rougeurs (sur le dos des mains et entre les doigts), des démangeaisons (prurit), des sensations de brûlure, des fissures, desquamations et crevasses. L'apparition peut être rapide (juste après l'exposition à une substance irritante) ou progressive.

L'agent causal possible est multiple : cire à épiler contenant de la colophane, caoutchouc des gants (latex), nickel des instruments, tensio-actifs des détergents, agents chlorés des désinfectants, solvants alcooliques, solvants utilisés pour le nettoyage des spatules et des cuves à cire...

Les risques pour les voies respiratoires

Les produits utilisés (vernis et dissolvants pour ongles, huiles essentielles, parfums, ...) sont très volatils. Les vapeurs restent longtemps en suspension dans l'air.

Tout cela peut déclencher des allergies au niveau des voies respiratoires : rhinite, asthme. Les premiers symptômes d'irritations respiratoires sont les picotements du nez et de la gorge. Les rhinites se manifestent par un écoulement nasal important et des éternuements répétés. L'asthme est une maladie respiratoire due à une réaction inflammatoire des bronches qui se traduit par des difficultés à respirer, de la toux ou des sifflements. Les sprays peuvent aggraver les symptômes d'hyperréactivité bronchique ou d'asthme.

Des irritations oculaires (picotements des yeux) peuvent survenir et s'aggraver en conjonctivites tenaces.

Les risques biologiques

Les instruments et matériels (épilation, drainage lymphatique, soins des ongles, extraction de comédons) qui entraînent la possibilité d'effraction cutanée avec contact avec le sang, ou une petite plaie d'une cliente ou le pus des boutons, les gestes ou matériels (tables, linge) qui entrent en contact avec des fluides corporels (salive, lymphe, sécrétions génitales) comportent des risques de transmission d'agents infectieux. Elles mettent surtout en jeu les streptocoques, les staphylocoques, générant des infections bactériennes comme l'impétigo, staphylococcie, panaris... Les esthéticiennes ont aussi la possibilité de contracter des dermatomycoses, de l'herpès ou des verrues (papillomavirus), notamment dans les soins des pieds et dans l'ambiance chaude et humide des saunas, propice aussi à la transmission de légionellose.

En ce qui concerne les virus des hépatites B (VHB) et C (VHC) et le virus du Sida (VIH), qui sont transmissibles par le sang, les risques existent, quoique beaucoup plus faibles que pour les soins infirmiers, bien plus invasifs et s'adressant à des personnes systématiquement malades.

Les risques biologiques sont majorés par le fait que l'esthéticienne hésite à transformer la relation avec la cliente en relation médicale et minimise le risque infectieux et ne prend pas tous les moyens de protection nécessaires (gants...), perçus comme créant des barrières entre elle et sa clientèle.

Les risques psychologiques

Tout contact d'un employé avec une personne instable implique un risque psychologique, aggravé du fait de l'isolement du travailleur seul en activité et surtout si le travail s'exerce au domicile du client. Cette contrainte relationnelle sous forme de traumatismes psychologiques répétés est plus ressentie par les femmes. Le manque de considération de la part de clients, l'agression verbale ou le comportement inapproprié, ...peuvent avoir des conséquences psychiques (stress, anxiété), ou somatiques (digestives, cardio-vasculaires).

Par ailleurs, même hors cas de violence, le contact permanent avec la clientèle dans le métier d'esthéticienne, nécessite soi-même d'avoir une bonne présentation, d'être aimable et à l'écoute et cette disponibilité constante quelle que soient les circonstances exerce une pression psychologique qui peut être parfois lourde à supporter. Le travail le week-end et parfois en nocturne dans certains centres commerciaux ajoutent des contraintes d'ordre familial à la profession d'esthéticienne.

Les mesures de prévention des risques professionnels des esthéticiennes

Les moyens de prévention sont relativement simples à mettre en œuvre et efficaces ; mais le problème réside dans le fait qu'il y a une multitude de petites structures (instituts de beauté et professionnels isolés) dans lesquelles les bonnes pratiques de prévention doivent être diffusées. Aussi, c'est dès l'apprentissage que l'information sur les risques et la formation à la prévention doivent être intégrées aux programmes au même titre que les gestes techniques du métier, puis la formation doit être renouvelée tout au long de la carrière.

Les mesures de prévention essentielles résident dans l'installation des locaux, les aménagements ergonomiques du poste et des espaces de travail, le strict respect des règles d'hygiène et la protection individuelle.

Il convient d'évaluer les risques professionnels et de rédiger le Document Unique de Sécurité, qui est obligatoire pour tout établissement employant au moins un salarié : la retranscription de cet état des lieux doit conduire à l'élaboration d'un plan de prévention correspondant aux risques identifiés.

La prévention collective

L'installation et les équipements de l'institut

- La bonne aération et ventilation générale permettent un renouvellement de l'air qui diminue la densité des polluants dans les locaux, en particulier celle des produits volatils qui sont utilisés souvent, et dans les box confinés. Les entrées d'air doivent être compensées par des sorties forcées. La fermeture systématique de tous les bidons et autres conteneurs de produits est aussi un moyen simple de limiter la présence de composés volatils dans l'air ambiant.
- Les sols doivent être antidérapants et maintenus propres, secs et rangés pour éviter les chutes, avec dégagement des voies de passage. On doit utiliser un aspirateur adapté et non un balai qui disperse les poussières. Il convient d'assurer l'entretien continu des locaux (nettoyage, élimination des déchets). Les plans de travail doivent être régulièrement nettoyés avec des chiffons humides pour limiter la dispersion des poussières. Les plans de travail doivent être de préférence en inox pour faciliter le nettoyage. Privilégier les poubelles et éviers à pédale.
- Les équipements (sièges, tables de soins) doivent être réglables en hauteur, au moyen d'un système électrique. Les sièges de confort assis-debout doivent être adoptés. De plus, l'apprentissage et le respect de gestes professionnels corrects sont aussi garants d'une prévention des TMS.
- L'installation électrique doit être conforme aux normes de sécurité électrique, ce qui est d'autant plus important si le travail s'effectue dans une atmosphère ou avec des mains humides.
- L'environnement de travail doit offrir un éclairage suffisant, une ambiance sonore modérée, une température du salon non excessive.
- Les machines (cabine de bronzage, machine à modeler, bacs à ultrasons, appareil de sudation...) doivent posséder un certificat de conformité, une notice en français, un marquage "CE" sur l'équipement. Des vérifications périodiques sont obligatoires.
- Comme toute entreprise recevant du public, les instituts de beauté sont soumis à la réglementation ERP : mesures de prévention contre l'incendie et facilitation de l'évacuation du public, instructions obligatoires sur l'interdiction de fumer, les moyens de secours, ... Une trousse contenant le matériel de premiers secours (désinfectants, pansements, etc.) doit être mise à la disposition du personnel pour les soins immédiats des plaies. Les mesures à prendre en cas d'urgence (coupure, brûlure, numéro des services de secours) doivent être connues et visiblement affichées.

- L'élimination des déchets doit être correcte, c'est-à-dire dans un collecteur ou conteneur spécialement adapté afin d'éviter toute blessure ou contact potentiellement contaminant.
- La conception des lieux de travail pour prévenir la violence concerne l'éclairage adéquat, suffisant et à l'épreuve du vandalisme à l'extérieur et la surveillance électronique (systèmes de vidéo- ou de radio-surveillance, dispositifs d'alarme et d'alerte).

Le nettoyage et la désinfection du matériel

Pour les activités d'esthétique corporelle, il convient d'utiliser de préférence du matériel à usage unique chaque fois que ce matériel existe et des instruments métalliques munis de manchons en plastique pour éviter les réactions allergiques au nickel, des gants en vinyle ou nitrile pour éviter les réactions allergiques au latex.

Travailler avec des instruments et appareils propres et désinfectés (pince à épiler, pince à envie, ciseaux ...) est impératif pour éviter toute contamination de soi-même ou des clients : avant toute réutilisation, et selon les cas, le matériel doit être trempé dans un produit détergent-désinfectant pendant 15 min. minimum ou stérilisation à l'autoclave, ou bac à ultrasons pour compléter le nettoyage manuel des instruments. v Les lampes UV agissent uniquement sur les bactéries et sont donc inefficaces pour la désinfection intégrale du matériel, de même que les lingettes ou sprays désinfectants.

La prévention individuelle

La protection des mains

- Lavage des mains sans détergent, avec des savons surgras, séchage avec une serviette sèche en tamponnant (sans frotter) ou un essuie-main jetable en papier absorbant, avant et après tout contact avec un client, après avoir manipulé des objets contaminés, souillés par du sang ou des sécrétions, après tout geste de la vie courante (WC, manger, boire...) , avant de mettre des gants et après les avoir retirés.
- Pas de port de bijoux pendant le travail car ils empêchent un bon nettoyage et l'essuyage des mains.
- Application régulière de crèmes hydratantes pour les mains.
- Utilisation de gants en vinyle ou nitrile, à usage unique.
- Il ne faut jamais toucher les sonotrodes ni avoir de contact direct avec les baignoires de nettoyage ou les pièces qui y sont immergées pendant le traitement ultrasonore.

La protection du corps

- blouse de préférence à manches longues lavée fréquemment pour éviter la salissure des tenues et l'imprégnation par les produits manipulés.

La vaccination préventive contre l'hépatite B

La formation

- Formation à l'application des précautions standard d'hygiène
- Formation PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique) : gestes et postures de travail pour améliorer l'ergonomie des mouvements.
- Formation à la gestion de la violence : des techniques de dialogue et la communication contribuent à désamorcer les risques de violence, pour être capable de gérer des relations conflictuelles potentiellement violentes.